

22 gr



Utilisation (*)

Grâce à ses caractéristiques techniques, cet équipement s'avère particulièrement adapté pour tous les principaux travaux nécessitant une protection contre les risques mécaniques et projections à savoir: meulage, menuiserie, polissage, industrie, laboratoires, sport etc...

Caractéristiques technique.

Lunettes de protection.

Protection UV. Anti-buée et anti-rayures.

- ✓ **Épaisseur oculaires** : 2.00 mm.
- ✓ **Monture et branches** : polycarbonate.
- ✓ **Pont de nez** : TPR.
- ✓ **Inserts branches** : TPR.
- ✓ **Vis** : acier inoxydable.
- ✓ **Dimensions** : 130 mm (distance entre les vis).
- ✓ **Poids** : 22 grammes.
- ✓ **Conditionnement** : - cartons de 100 paires.
- boîtes de 10 paires.



En savoir plus sur : www.singer.fr

Principaux atouts

- ✓ Branche fines bi-injection avec un insert anti-glisse. Monture et branches finition brillante.
- ✓ Branches perforées pour accès cordon.
- ✓ Oculaires incolores incurvées (8°) en polycarbonate traité anti-rayures et anti-buée.
- ✓ Pont de nez avec insert anti-glisse.
- ✓ Épouse parfaitement la forme du visage pour un excellente protection un port très léger.
- ✓ Look très esthétique. Lunettes très fines et élégantes.
- ✓ Poids 22 grammes seulement !

Conformité

Cet équipement de protection oculaire a été testé suivant les normes européennes

EN166 : 2001 (spécifications)

EN170 : 2002 (filtres de protection contre les ultraviolets).

Il est conforme à la **Directive Européenne 89/686/CEE** relative aux Equipements de Protection Individuelle (EPI) pour une protection contre les risques intermédiaires.

Attestation d'Examen CE de type (AET) délivrée par le **CERTOTICCA**, organisme notifié n°0530.

Protection-mécanique	Symbole F	résistant contre les impacts à basse énergie de particules lancées à grande vitesse (correspond à l'impact d'une bille d'acier de diamètre de 6 mm et ayant une masse minimale de 0.86g lancée à 45 m/s).
Qualité optique	Symbole 1	Classe 1 (travaux continus).
Numéro d'échelon	Symbole 2C-1,2	Perception des couleurs : peut être altérée (sauf marqué 2C). Applications spécifiques : à utiliser avec des sources qui émettent un rayonnement ultraviolet prédominant aux longueurs d'ondes < 313 nm et lorsque l'éblouissement n'est pas un facteur important. Cela s'applique aux rayonnements U.V.C et à la plupart des U.V.B ^b). Source spécifique : Lampes à vapeur de mercure à basse pression, telles que celles utilisées pour stimuler la fluorescence ou les « lumières noires », les lampes actiniques et germicides. b) U.V.B:280 nm à 315 nm et U.V.C: 100 nm à 280 nm.

Votre partenaire **SINGER® SAFETY**

SINGER® 
safety